



Assemblée générale

Distr. générale
27 septembre 2023
Français
Original : anglais

Soixante-dix-huitième session

Point 8 de l'ordre du jour

Débat général

Lettre datée du 26 septembre 2023, adressée au Secrétaire général par la Représentante permanente du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies

Conformément aux instructions relatives à l'exercice du droit de réponse, le Royaume-Uni souhaite répondre à une déclaration faite par le représentant de l'Argentine.

Le 19 septembre, lors du débat général tenu au titre du point 8 de l'ordre du jour de la soixante-dix-huitième session de l'Assemblée générale, le représentant de l'Argentine a fait référence à la souveraineté britannique sur les Îles Falkland. Le Royaume-Uni tient à ce que la déclaration suivante soit consignée dans le compte rendu officiel de la séance :

Le Royaume-Uni entretient avec les Îles Falkland, comme avec tous ses territoires d'outre-mer, une relation moderne, fondée sur le partenariat, sur des valeurs communes et sur le droit du peuple de chaque territoire de décider de son avenir. La position officielle de la République argentine est que les habitantes et habitants des Îles Falkland ne remplissent pas les conditions requises pour bénéficier du droit à l'autodétermination ; elle cherche activement à les isoler par des mesures politiques et économiques. Ce comportement est totalement incompatible avec les principes consacrés par la Charte des Nations Unies et n'est pas celui que l'on peut attendre d'une démocratie. C'est sans fondement que la République argentine revendique ces îles, puisque celles-ci n'ont jamais été légitimement administrées par l'Argentine et n'ont jamais fait partie de son territoire souverain. L'Argentine mentionne régulièrement les déclarations des pays de la région faites en soutien diplomatique à la tenue de négociations sur la souveraineté concernant les Îles Falkland, ainsi qu'aux résolutions des organes de l'ONU. Pourtant, aucune de ces déclarations ou résolutions ne modifie ni ne dilue l'obligation incombant aux nations de respecter le principe juridiquement contraignant de l'autodétermination.

L'année 2023 marque le dixième anniversaire du référendum organisé pour que les Falklandaises et les Falklandais se prononcent sur leur statut. Lors de ce référendum, qui a enregistré un taux de participation de 92 %, 99,8 % des votants ont souhaité que les Îles conservent leur statut de territoire autonome du Royaume-Uni. Ce référendum a été supervisé par des observateurs indépendants des États suivants :



Canada, États-Unis, Nouvelle-Zélande, Uruguay, Chili et Brésil. Dans leur immense majorité, les habitants des Îles Falkland ont donc clairement exprimé leur souhait que celles-ci demeurent un territoire d'outre-mer du Royaume-Uni. Ainsi, il ne peut y avoir de dialogue sur la souveraineté des Îles Falkland que si les Falklandaises et les Falklandais le souhaitent.

Le Royaume-Uni n'est pas en train de militariser les Îles Falkland. Les forces britanniques déployées dans l'Atlantique Sud ont une fonction purement défensive et leur nombre correspond aux effectifs requis pour garantir la protection des Îles Falkland contre toute menace potentielle.

Le Gouvernement britannique soutient sans équivoque le droit des Falklandaises et des Falklandais à exploiter leurs ressources naturelles dans leur propre intérêt économique. Ce droit fait partie intégrante de leur droit à disposer d'eux-mêmes, lequel est explicitement énoncé dans le Pacte international relatif aux droits civils et politiques.

Le Gouvernement argentin affirme avoir présenté une proposition de nouvelle coopération dans l'Atlantique Sud au début de l'année. Loin de proposer un nouveau programme, l'Argentine s'est dissociée unilatéralement du communiqué conjoint publié par le Royaume-Uni et l'Argentine en 2016.

Le Royaume-Uni déplore que l'Argentine ait décidé de se dissocier du communiqué conjoint de 2016, et la manière dont elle a choisi de le faire. L'objectif du communiqué conjoint publié par le Royaume-Uni et l'Argentine était de développer un programme bilatéral positif entre nos deux pays. Il couvrait 10 grands thèmes, parmi lesquels la consultation politique de haut niveau et la coopération dans les domaines des sciences et des technologies, des droits humains, des arts et de la culture et du commerce bilatéral.

L'un de ces 10 thèmes était le renforcement de notre coopération sur les questions d'intérêt mutuel relatives à l'Atlantique Sud. Il s'agissait notamment d'aplanir les obstacles à la croissance économique des Îles Falkland, d'établir une liaison aérienne commerciale entre São Paulo (Brésil) et les Îles Falkland, d'échanger des données sur la gestion des pêches et de rendre possibles les projets humanitaires ayant pour but d'identifier, grâce à des analyses ADN, les soldats inconnus tués en 1982. Le Gouvernement argentin prétend que le Royaume-Uni n'a pas respecté ses engagements : c'est tout à fait faux. En fait, depuis 2019, l'Argentine : a) n'a pas levé les obstacles qui limitent la croissance économique des Îles Falkland ; b) a mis en place des sanctions contre les sociétés d'hydrocarbures qui chercheraient à nouer des relations commerciales avec les Îles ; c) a interrompu l'échange de données scientifiques pour la gestion des pêches ; d) a bloqué la reprise du vol commercial entre São Paulo et les Îles Falkland. La décision de l'Argentine de se dissocier du communiqué de 2016 est intervenue au moment même où le Royaume-Uni et l'Argentine achevaient d'élaborer un accord pour la troisième phase d'un projet dans les Îles Falkland visant à identifier les corps de soldats argentins décédés lors du conflit de 1982.

Le Royaume-Uni souhaite entretenir des relations constructives avec l'Argentine et considère qu'il en va des intérêts communs des deux pays. Nous ne pouvons pas permettre l'intimidation d'une petite démocratie insulaire comme les Îles Falkland. Le Royaume-Uni ne transigera pas sur le droit des Falklandaises et des Falklandais à décider de leur avenir. Nous avons été très clairs à ce sujet avec l'Argentine et continuons de l'être.

Le Royaume-Uni ne nourrit aucun doute quant à sa souveraineté sur les Îles Falkland et sur les Îles de Géorgie du Sud et Sandwich du Sud, ainsi que sur les zones maritimes entourant ces deux territoires. Il reste résolument attaché au droit à

l'autodétermination des Falklandaises et des Falklandais. Ce droit est consacré dans la Charte des Nations Unies et dans l'article premier des deux pactes des Nations Unies relatifs aux droits humains. Les Falklandaises et les Falklandais ont tout autant le droit de déterminer librement leur statut politique et de poursuivre librement leur développement sur les plans économique, social et culturel que n'importe quel autre peuple.

Je vous serais reconnaissante de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de la soixante-dix-huitième session de l'Assemblée générale, au titre du point 8 de l'ordre du jour.

(Signé) Barbara **Woodward**
